

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

201 RUE DES SOURCES

19330 FAVARS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL

Du 16 octobre 2025

Le Comité Syndical s'est réuni le **jeudi 16 octobre 2025 à 16 H** au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain.

Date de la convocation : 08 octobre 2025

Date d'affichage : 08 octobre 2025

Délégués présents :

Messieurs VIALLE et CHARBONNEL (CHAMEYRAT)

Messieurs CHASTANET et CHANAT (ST CLEMENT)

Monsieur BREUIL (ST GERMAIN LES VERGNES)

Messieurs DELAGE et HOSPITAL (ST HILAIRE PEYROUX)

Messieurs DELAGE et DUPAS (ST MEXANT)

Messieurs BOUYOUX et SOULARUE (STE FEROLE)

Monsieur MANIERE (VENARSAL)

Madame BESSE et Monsieur ESCURE (CORNIL)

Délégués absents et excusés :

Messieurs BARATAUD et VERGNE (CHANTEIX)

Messieurs JAUVION et SOULIER (FAVARS)

Messieurs DURAND et MOUSSOUR (LE CHASTANG)

Madame MAURY (SAINT GERMAIN LES VERGNES)

Monsieur PRIMAULT (VENARSAL)

Autres personnes présentes :

Madame GERAUD, Madame SERVARIE, Monsieur JAUVION, agents du Syndicat

Nombre de délégués titulaires en exercice : 22

Nombre de délégués présents : 14 - Quorum : 12

Secrétaire de séance : Monsieur Christian MANIERE

Ordre du jour :

- ➡ Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025
- ➡ Suspension de l'adhésion du Syndicat à l'Agence Départementale CORREZE INGENIERIE pour 2025 : délibération à adopter
- ➡ Recrutement au Syndicat d'un agent d'exploitation des réseaux d'eau potable : délibérations à adopter
- ➡ Mise en œuvre de la participation employeur en matière de protection sociale complémentaire - risque santé - procédure de convention de participation proposée par le CDG 19 : délibération à adopter
- ➡ Décision modificative n°1 pour l'exercice 2025-budget principal : délibération à adopter
- ➡ Programme d'actions territorial Re-Sources : demande de subventions - délibération à adopter
- ➡ Divers :
 - Un point sur la pluviométrie 2025
 - Vidange de la retenue EAU GRANDE en cours
 - Conseil Régional : conférence régionale Re-Sources à Bordeaux le 24 septembre 2025
 - Un point de situation sur le dossier relatif aux droits de passage aux différentes stations confié à Madame Marie CHEMIN

Monsieur le Président informe les membres présents que la vidange de la retenue de l'Eau Grande est terminée et présente des photos.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025

Monsieur le Président rappelle que le document a été envoyé à chacun. Il invite les membres du Comité Syndical à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 26 juin. En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibération n°2025-10-029 : Suspension de l'adhésion du Syndicat à l'Agence Départementale CORREZE INGENIERIE pour 2025

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que par délibération en 2021, il avait été décidé d'adhérer à l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie pour un coût annuel de 50 € HT.

A la suite d'une erreur de calcul de la part de CORREZE INGENIERIE, le coût annuel pour 2025 est dorénavant de 2 353,40 € HT.

Au vu de ce nouveau tarif, Monsieur le Président propose aux membres présents de suspendre l'adhésion du SMEM à CORREZE INGENIERIE

Après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité décide de suspendre définitivement pour 2025 l'adhésion du SMEM à l'Agence Départementale CORREZE INGENIERIE

III. Délibération n° 2025-10-030 : Création d'un emploi d'agent d'exploitation du réseau d'eau potable soumis à un statut de droit privé

Monsieur le Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'à la suite du départ de Monsieur PLANAS et de son remplacement par Monsieur JAUVION (agent qui faisait déjà partie du service technique du Syndicat), il y a lieu de recruter un agent supplémentaire. Des candidatures ont été réceptionnées, 3 candidats ont passé un entretien en présence de Monsieur le Président, Monsieur MANIERE, Monsieur JAUVION et Madame GERAUD. Monsieur Raphaël SANTERO a été retenu.

Monsieur le Président propose la création d'un emploi soumis au droit privé à compter du 03 novembre 2025 et présente la fiche de poste, le contrat de 35 h hebdomadaires à durée indéterminée (période d'essai 2 mois, renouvelable 1 fois) et la rémunération mensuelle brute de 2 100,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide la création de ce poste à l'unanimité

IV. Délibération n° 2025-10-031 : Mise à jour du tableau des emplois

Le dernier tableau des emplois de droit privé a été adopté par le Comité Syndical le 20 février 2024. Monsieur le Président propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services la création d'un emploi d'exploitation du réseau d'eau potable soumis à un statut de droit privé.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide la création de ce poste à l'unanimité.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 03 novembre 2025 :

Filière : exploitation-technique

Sous filière : Distribution-Production

Groupe de qualification : I à III

Désignation de l'emploi : agent d'exploitation du réseau d'eau potable

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 3

V. Délibération n° 2025-10-032 : Mise en œuvre de la participation employeur en matière de protection sociale complémentaire - risque santé - procédure de convention de participation proposée par le CDG 19

Monsieur le Président donne la parole à Madame GERAUD qui rappelle la chronologie de ce dossier. MNT a été retenu pour le volet santé. Elle indique que le CST, réuni le 24 septembre 2025, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- *D'adhérer à la convention portée par le CDG 19 à compter du 01/01/2026*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention*
- *De fixer le montant de la participation financière à 20 € par mois pour les agents adhérents au contrat collectif*
- *D'approuver le versement mensuel de la participation financière à compter du 01/01/2026*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier*

**VI. Délibération n° 2025-10-033 : Décision modificative n°1 pour l'exercice 2025-
budget principal**

Monsieur le Président donne la parole à Madame GERAUD.

Vu la délibération n°2025-03-004 du Comité Syndical en date du 27 mars 2025 approuvant le budget principal,

1° Considérant que les travaux de rénovation du réservoir de Trémouille n°1 et les travaux de renouvellement du réseau AEP à Lavalrière tranche 2 sont terminés, il convient de procéder en 2025 à l'intégration des études liées à ces travaux

2° Considérant que les études relatives au projet de réhabilitation de l'ancienne station située à l'Eau Grande n'ont pas été suivies de travaux, il convient de procéder dès 2025 à leur amortissement sur 5 ans

Dans la continuité de la mise à jour de l'actif du Syndicat et afin de procéder aux régularisations patrimoniales liées aux 2 points ci-dessus, il faut modifier le budget 2025 comme ci-après :

1° En investissement :

En dépenses : au chapitre 041, au compte 2156 : 18 500 €

En recettes : au chapitre 041, au compte 203 : 18 500 €

2° En dépenses d'exploitation : au chapitre 042, au compte 6811 : 778 €

Et : au chapitre 022: - 778 €

En recettes d'investissement : au chapitre 040, au compte 2803 : 778 €

Et : au chapitre 13, au compte 1318: - 778 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité et :

- Autorise Monsieur le Président à procéder à la décision modificative n°1 au budget principal 2025 détaillée ci-dessus
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents

VII. Délibération n° 2025-10-034 : Programme d'actions territorial Re-Sources : demande de subventions

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du programme re-Sources, la retenue de l'Eau Grande a été classée captage prioritaire. Après le diagnostic de l'aire d'alimentation de ce captage prioritaire, le programme d'actions a été co-construit et approuvé par délibération du Comité Syndical le 23 Mars 2025.

Pour mettre en œuvre ce programme d'action, un contrat a été rédigé et présenté aux financeurs (Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Nouvelle Aquitaine et Département de la Corrèze) et à l'ensemble des partenaires de ce programme d'actions territorial.

Après présentation et validation par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le 14 octobre 2025, ce contrat pourra être signé par les financeurs et l'ensemble des partenaires : Chambre d'Agriculture de la Corrèze, Tulle Agglo, Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle Aquitaine, Syndicat des Etangs Corréziens. Ce contrat sera le support présenté aux financeurs pour obtenir les financements des différentes actions retenues.

Monsieur Le Président propose au Comité Syndical de déposer une première demande de subventions pour la mise en œuvre des premières actions dès 2026.

Les subventions demandées porteront notamment sur la prestation d'animation du contrat par le CPIE de la Corrèze, les études et accompagnements de la Chambre d'Agriculture pour les fiches 1 et 2, le partenariat avec le Syndicat des Etangs Corréziens et les analyses réalisées par Ecométrique sur les cours d'eau et les plans d'eau.

Monsieur Le Président précise que la convention de partenariat et de cofinancement avec Tulle Agglo sur les fiches n°4, 6 et 9 du contrat a été présenté en Conseil Communautaire le 13 octobre 2025.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- Donner pouvoirs à Monsieur le Président pour signer le contrat territorial Re-Sources de 2025 à 2030 et de le faire signer à l'ensemble des partenaires.
- Valider le devis du CPIE de la Corrèze pour l'animation de ce contrat territorial pour l'année 2026.
- Autoriser Monsieur le Président à valider les devis présentés par la Chambre d'agriculture de la Corrèze, Ecométrique et le Syndicat des étangs corréziens et inscrit au budget 2026 la part correspondante de ces devis,
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec Tulle Agglo
- Solliciter auprès des partenaires financiers, Région, Agence de l'Eau Adour Garonne, Département... les aides les plus élevées possibles conformément au plan de financement indiqué dans les différentes fiches actions correspondantes,
- Autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches pour mener à bien ce contrat

VIII. Divers

- Un point sur la pluviométrie 2025 : Au 13 octobre 2025 : 855 mm (en 2024 : 1325 mm)
- Vidange de la retenue EAU GRANDE en cours : Elle s'est déroulée sur 2 jours et elle est terminée
- Conseil Régional : conférence régionale Re-Sources à Bordeaux le 24 septembre 2025 : Monsieur le Président informe qu'il s'est rendu à la réunion à BORDEAUX avec Madame PAGET du CPIE et a rencontré un maître conférencier de Limoges. Cette personne viendra rencontrer les élus et les agents du Syndicat début décembre 2025 à propos des polluants qui peuvent altérer l'eau distribuée.
- Un point de situation sur le dossier relatif aux droits de passage aux différentes stations confié à Madame Marie CHEMIN : Le dossier est toujours en cours, un autre rendez-vous est nécessaire avec Madame Marie CHEMIN.
- Monsieur DUPAS a fait un point sur les travaux en cours : le déplacement de conduite à Lacoste à SAINT MEXANT est en cours
- Une commission Finances est programmée le 20 novembre 2025 et le prochain Comité Syndical est prévu le 26 novembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole,
Monsieur le Président déclare la séance levée à 17h30

Monsieur le Président,
Alain DELAGE

Monsieur le Secrétaire,
Christian MANIERE

